

Présentation du poste

Intitulé du poste : Chargé de mission DLA et coordonnateur vie associative (H/F)

Le positionnement du poste dans l'organisation :

Ce poste est rattaché au pôle « associatif » de la Ligue 88
Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de la Ligue 88

Type de contrat et la classification du poste :

Contrat : CDI

Durée de travail : Temps plein

Groupe : E

Rémunération : indice 350

Convention Collective : Convention Collective de l'Animation

Particularité du poste :

Lieu : Epinal

Déplacements : à prévoir au niveau régional

Expérience : expérience souhaitée dans le domaine

Descriptif du poste

Missions principales

- Accompagner les structures d'utilité sociale du territoire au regard de leurs besoins dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement du département des Vosges (DLA D 88) et de la finalité du dispositif : « *La finalité du dispositif est la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire.* »
- Animer et articuler le dispositif au niveau départemental.
- Animer les instances du DLA au niveau local et gérer le dispositif
- Contribuer à la qualité du dispositif et de ses différents échelons
- Animer et coordonner le pôle associatif sur le plan stratégique

Attributions :

➔ Activités permanentes :

Sur le DLA du département des Vosges

- **Accompagner les structures d'utilité sociale du territoire (mise en œuvre et suivi de la chaîne d'accompagnement DLA) :**
 - o Consolider l'accueil afin de clarifier les besoins et les attentes de la structure au regard de l'accompagnement du DLA.
 - o Produire le diagnostic partagé des structures et le plan d'accompagnement.
 - o Mettre en œuvre le plan d'accompagnement.
 - o Animer la phase de consolidation de l'accompagnement (dont l'évaluation de la prestation)
- **Animer et articuler le dispositif au niveau départemental**
 - o Mettre en œuvre la chaîne d'accompagnement
 - o Organiser et développer des partenariats
- **Animer les instances du DLA au niveau local et gérer le dispositif**
 - o Organiser et animer les instances locales opérationnelles et de pilotage

- Gérer les budgets et les conventions
- **Contribuer à la qualité du dispositif et de ses différents échelons**
 - Participer à la capitalisation et à la diffusion des pratiques
 - Participer aux actions de professionnalisation
 - Organiser et partager une veille qualifiée
- **Rendre compte de son activité**

Et plus largement sur la Vie Associative

- **Animer et coordonner le secteur associatif sur le plan stratégique**
 - Définir, organiser et animer une dynamique des associations affiliées à la Ligue dans le cadre du projet fédéral et du développement du secteur associatif
 - Animer la commission vie associative (élus / salariés du pôle associatif) et autres projets collectifs de la Pôle associatif.
 - Favoriser le co-développement avec les salariés du Pôle associatif
 - Organiser et animer les transversalités et polyvalences entre chaque activité du secteur associatif (projet de service, définition d'objectif, suivi).
 - Fédérer, rassembler et définir un plan d'action lié aux objectifs fixés dans le cadre du projet fédéral.
 - Développer une réflexion prospective par secteur d'activités pour anticiper l'avenir
 - Accompagner à l'élaboration et à la rédaction des appels à projets et bilans (évaluation quantitative et quantitative des projets pour les services de la Pôle associatif). Consolider les appels à projet communs aux services par l'élaboration d'une production commune aux services.

➔ Activités complémentaires :

- Accueil CRIB et DLA (lorsque l'animateur DLA et vie associative est absent).
- Participation à des Assemblées générales des associations affiliées à la Ligue 88.
- Participation aux travaux collectifs de développement de la Ligue 88.
- Intervention dans les champs de compétence et de connaissance du secteur associatif et de l'ESS du chargé de mission dans le cadre de formations dispensées par la ligue 88 et/ou de partenaires.

Environnement de travail

Le champ des relations du poste

Les salariés du Pôle associatif sont sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice Générale des Services, qui peut susciter des projets et les valide.

Les salariés du secteur associatif proposent, préparent et exécutent les projets relevant de leur domaine de compétences. Le pôle est composé du secteur DLA vie associative / Usep / UFOLEP

Le chargé de mission DLA et coordinateur de la vie associative est également le coordonnateur du pôle associatif.

Il est en relation fonctionnelle avec chacun d'eux : il établit et co-construit avec chacun d'eux les plannings opérationnels d'un projet en collaboration avec les intervenants ; il effectue régulièrement des situations sur l'avancement des projets ; il évalue les avancés et rend compte à la Directrice Générale de l'état d'avancement des projets et notamment des difficultés rencontrées, il anime et coordonne les ajustements si nécessaires.

Le chargé de mission est en relations de collaboration avec tous les partenaires financiers du Pôle associatif.

Le champ d'autonomie, de responsabilité et de technicité du poste

Autonome dans l'ensemble de tâches citées ci-dessus.

Les spécificités et les contraintes du poste

- Les partenaires peuvent solliciter des entretiens en dehors du temps de travail.

- Le poste impose des déplacements sur le territoire départemental et régional : Le réseau de la Ligue de l'Enseignement agit au niveau national, des déplacements sur et hors du département sont prévus.
- Une présence obligatoire du chargé de mission est attendue aux Conseils d'administrations (en cas de sollicitation de celui-ci) et à l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue de l'Enseignement des Vosges.

Exigences du poste

Profil du poste :

Formation et expériences :

- De formation niveau II à minima dans les domaines de l'ingénierie et management de projet, sciences économiques, politiques ou sciences humaines, gestion, aménagement du territoire, sociologie des organisations, développement local,... justifiant d'une première expérience en économie sociale et solidaire (et/ou développement local).

Savoirs (connaissances théoriques nécessaires) et savoir-faire (être capable de...) :

- Connaître parfaitement l'environnement et le fonctionnement associatif, et plus largement l'économie sociale et solidaire, son utilité sociale et ses secteurs d'activités.
- Expérience en conduite de diagnostic social et économique
- Expérience en conduite d'accompagnement.
- Compétences en gestion financière et élaboration de budgets
- Bonne connaissance des politiques et pratiques institutionnelles en matière de développement d'activités et d'emplois
- Forte capacité d'expression écrite et orale
- Aptitude à la conduite d'un projet incluant la mobilisation et l'animation de partenariats locaux.
- Compétence en animation et formation, pédagogie dans la posture d'accompagnement, éducation populaire
- Maîtriser l'outil informatique sur les applications bureautiques
- Permis B en cours de validité obligatoire

Savoir être (qualités nécessaires à la tenue du poste) :

- Appétence pour les valeurs de la Ligue de l'Enseignement et plus largement de l'éducation populaire
- Très bon sens relationnel indispensable : aptitude à travailler en équipe et en réseau; capacité à développer une posture d'accompagnement adaptée aux acteurs de l'ESS; capacité à développer une relation de qualité dans les partenariats institutionnels et privés.
- Esprit d'initiative et d'anticipation, curiosité, créativité, force de proposition
- Solides capacités d'analyse, de synthèse, d'écoute et de reformulation
- Savoir argumenter et négocier
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Discrétion

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de :
 Madame La Présidente
 Ligue de l'Enseignement des Vosges – FOL 88
 15 rue Général de Reffye
 88000 EPINAL

Ou à l'adresse mail alizee.benedetti@fol-88.com